LE FLASH DE LA

LA SAUVEGARDE

N° 66 - Décembre 2010

Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte

Association agréée - Arrêté Préfectoral du 22 juin 1978

Site internet: www.sauvparcml.asso.fr • e-mail: contact@sauvparcml.asso.fr



Le Président JC. GOAS

Editorial

La SAUVEGARDE, son Président et les membres du Conseil d'administration, vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2011.

Voici presque quarante ans que je participe aux travaux du Conseil d'administration de La SAUVEGARDE. J'ai succédé en 1998 à nos Présidents d'honneur actuels Jacques ZERMATI et Jean-Claude VASNIER, auxquels je profite de rendre un hommage appuyé et mérité.

Je dois dire que je suis agréablement surpris de compter encore parmi nos fidèles adhérents des plus anciens que moi, du Parc, de la Ville et parfois de plus loin, qui continuent à nous apporter leur soutien, cela est réconfortant car par les temps de « l'électronique embarquée ou non », la tendance est plutôt à l'oubli de l'autre et du passé.

Mais, ne soyons pas nostalgiques et vivons avec notre temps.

C'est pourquoi, il est bon de rappeler que La SAUVEGARDE créée en 1963 a été agréée en 1978 par arrêté préfectoral, pour la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie, dans les limites de la commune de Maisons-Laffitte.

Dans le dépliant à votre disposition, publié en 2004 et reproduit ci-contre, vous trouverez un récapitulatif des actions menées par La SAUVEGARDE parmi d'autres. Nous les avons poursuivies pour la protection de notre Patrimoine culturel et de sa mise en valeur. Vous en retrouverez l'évolution dans nos Flashs successifs d'information reproduits sur notre site internet.

Certes nos messages ont parfois du mal à passer, mais dix fois sur le métier...vous connaissez le proverbe et il ne faut jamais baisser les bras...C'est aussi pourquoi nous sommes tous convaincus

de la nécessité de maintenir les activités hippiques dans notre ville et plus particulièrement dans le Parc, d'abord parce que ces activités font partie depuis longtemps de notre paysage et ensuite parce que c'est le secteur économique et environnemental de notre ville. Songez à ce que serait Maisons-Laffitte sans ces activités...

Mais, dans un monde évolutif, ce n'est pas si simple de les maintenir. Notre association ayant toujours eu un œil attentif sur leur évolution, nous avons estimé souhaitable d'en parler un peu plus dans ce Flash.

Le 16 octobre 2010, une réunion entre notre Association et l'Association Syndicale du Parc (ASP), a été l'occasion d'échanges de points de vue. Nous vous en parlerons également.

Cette année, l'Assemblée générale de notre Association s'est tenue dans la salle R. WAGREZ du Conseil Syndical de l'ASP 13 avenue Cuvier le samedi 20 novembre à 15 heures. Les principaux points évoqués figurent dans le compte rendu que vous trouverez sur notre site internet à la rubrique « rapports d'activités »...

Le Président J.-C. GOAS



Directeur de la publication : J.-C. GOAS • Rédacteur en chef : P. HOREL

Conception - Impression: CRIS

Siège social : Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte

21 ter, avenue Eglé - 78600 Maisons-Laffitte

Correspondance : BP 80 - 78603 Maisons-Laffitte Téléphone / Fax : 01 39 62 68 11

Site: www.sauvparcml.asso.fr e-mail: contact@sauvparcml.asso.fr • de conserver au Parc de Maisons-Laffitte son caractère historique et résidentiel,

• de protéger les espaces verts (limitation des constructions, élimination du bruit, des odeurs et des dangers d'une circulation automobile croissante),

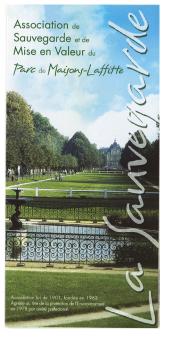
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE

- de veiller à l'application des mesures réglementaires existantes,
- de préserver les activités hippiques,

L'Association a pour but notamment :

• de participer avec les autorités concernées à l'élaboration des documents d'urbanisme.



Assemblée générale du 20 novembre 2010 : Vœux et bonnes résolutions.

A cette Assemblée assistaient :

Mme A. DUPONCHEL, ler adjoint au Maire, Conseiller régional d'Ile-de-France, représentant le Député-maire J. MYARD, excusé. M. Claude GIRAUD, Président-Directeur de l'Association Syndicale du Parc (ASP).

Réunion du 16 octobre 2010 entre La SAUVEGARDE et l'ASP :

Participations:

La Sauvegarde : J. ZERMATI – JC. GOAS – JL. RIFTER M BE IOT

RIETER – M.BEJOT.

ASP : C. GIRAUD – JC JAUBERT – C de CHEVI-GNY

Un jugement du tribunal Administratif de Versailles en date du 18 décembre 2009 a opposé à l'origine à l'ASP, pour des motifs personnels H. Souillard, un des associés de l'ASP et membre de notre Conseil d'Administration. Par la suite, et avec l'accord de notre Conseil, cet associé a reçu le soutien de deux autres membres de notre Conseil, P. Horel et O. De Vos, dès lors que l'orientation de la requête introduite allait dans le sens des objectifs de notre association.

Ce jugement aura eu le mérite des conséquences suivantes, confirmées au cours de la réunion et d'ailleurs explicitées par le Président C. Giraud dans son allocution du 10 avril 2010 au cours de l'AGO des propriétaires associés de l'ASP, reproduites dans « le Parc actualité » n°56 de mai 2010 en page 3, à propos de l'application des servitudes du cahier des charges :

« Mais nous sommes arrivés au maximum de propriétaires compréhensifs et il va falloir passer à la coercition contre les récalcitrants obstinés...l'ASP va donc durcir sa politique de gestion de l'environnement du Parc et je devais vous en informer afin qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise...».

De son coté, les participants ont été unanimes à approuver les propos du Maire J. MYARD qui a dit à cette AGO (« Le Parc actualité n°56) :

- « ...que les règles structurelles de l'identité du Parc sont à respecter et qu'il sera intraitable sur celle des 6m50 édictée dans les clauses du cahier des charges de Jacques Laffitte et que tout propriétaire a l'obligation formelle de respecter » Et il ajoute que « Si rien ne se fait il ira jusqu'au bout et se constituera partie civile s'il le faut ! il sera tout aussi vigilant sur le problème plus délicat des clôtures... ».

Une situation que les participants ont convenu de surveiller et d'agir pour chacun selon ses prérogatives.

C'est une avancée indiscutable.



Dans la salle R. Wagrez de l'ASP, de gauche à droite, JL. RIETER Secrétaire général - JC. GOAS Président - O. DE VOS Trésorier - P. HOREL Vice-président.

Réunion du 30 octobre 2010 avec le Maire J. MYARD, Circulation et stationnement :

Nous lui avons dit que cette situation était devenue **exécrable** particulièrement en centre ville et lui avons reproché de ne pas avoir pris les dispositions voulues pour y palier en temps opportun, d'autant plus que nous avions fait des propositions en ce sens depuis de nombreuses années.

Nous lui avons rappelé les écrits successifs de ses éditoriaux dans « vivre à Maisons-Laffitte », dont ceux des :

- N° 94 juin 2010 « Réalisation d'un nouveau parking place du marché, avec bâtiments d'activités : choix d'un projet en 2010-2011, réalisation éventuelle en 2011-2012».
- N°96 septembre 2010 « Le projet de parking, place du marché : l'objectif est de réaliser un parking public, tout en créant des activités économiques au-dessus. ».

Ainsi qu'il l'écrit lui-même : « Pour réaliser un projet, nous avons besoin d'au moins trois ans : deux ans pour la préparation, la conception du projet, le franchissement de toutes les étapes... puis un an pour la construction. ».

A notre connaissance notre ville n'étant pas grandement endettée, un projet de parking à l'image de la conception (323 places) et du financement de celui de Saint-Germain-en-Laye (voir notre Flash n°58 de décembre 2007) aurait contribué à fortement améliorer notre problème de stationnement.

S'il avait été décidé il y a trois ans ce parking serait opérationnel aujourd'hui!

Le château et l'avenue du Général Leclerc



Informé du risque de voir s'implanter des parkings de véhicules à l'intérieur du périmètre du Château, au détriment des espaces verts et boisés, nous avons écrit à Mme Isabelle LEMESLE Présidente du Centre des

Monuments nationaux en charge de la gestion du Château, propriété de l'Etat pour lui signifier notre ferme opposition à ce projet. Nous estimons qu'au fil du temps ces espaces ont déjà été suffisamment amputés pour que cessent de nouvelles amputations qui ne peuvent en fait que le dévaluer. Nous recherchons au contraire à augmenter sa fréquentation jugée

insuffisante. (Copie de cette lettre a été adressée au Maire J. Myard et au Président J. Marec de la Société des Amis du Château de Maisons).

C'est aussi dans un même esprit que nous demandons depuis des années que soit étudié un aménagement environnemental de l'avenue du Général Leclerc et en premier lieu et provisoirement, la mise en place à peu de frais d'un stationnement réglementé par horodateurs qui automatiquement libérerait des places de stationnement pour les visiteurs du Château sur les 80 existantes, toutes en garage actuellement. Ce serait en fait un prolongement du stationnement réglementé existant avenue Carnot entre la rue de Paris et l'avenue du Général Leclerc.

Il semblerait que le Maire ait été attentif à notre suggestion...

Maisons-Laffitte, Cité du Cheval : une longue histoire depuis le Comte d'Artois en 1779

Il est bien difficile de résumer cette histoire en quelques lignes, nous allons pourtant tenter de le faire en portant l'accent sur les événements de ces dernières années.

C'est dans les années 50 que le cheval de course a connu son apogée dans notre ville avec plus de 2500 chevaux à l'entraînement, pour diminuer 1100 en 1985 et 600 en 1997! Les causes de cette dégringolade sont multiples pour ne citer que le remplacement progressif des chevaux de course par des chevaux de sport et de selle et aussi le désir de certains propriétaires entraineurs de cesser leurs activités. Certains ont même vendu leurs propriétés à des promoteurs immobiliers qui leur en offraient des prix alléchants en milieu urbain proche de Paris.

Beaucoup d'écuries ont ainsi disparu et la capacité d'accueil des chevaux de course s'est trouvée sérieusement amenuisée, d'autant plus que sur un même site il n'est guère possible de faire cohabiter des chevaux de course et de selle, ces disciplines étant bien différentes.

Pour stopper cette hémorragie, la ville s'est montrée très directive au travers du POS (Plan d'Occupation des Sols) en interdisant toutes nouvelles constructions sur des parcelles autres que celles affectées aux activités hippiques.

Il n'en reste pas moins que, outre le fait que les entraîneurs propriétaires qui désiraient vendre se sont vus pour certains spoliés, le nombre de boxes recensés à l'origine dans le Parc à environ 1800 se trouve aujourd'hui considérablement réduit et réparti pour moitié entre chevaux de course et chevaux de sport / selle.

Puis le 19 janvier 1994, il y a eu la terrible nouvelle : le GIE GALOP, société mère du plat, décidait à l'unanimité de ses 12 membres, la fermeture en 1995 de l'hippodrome de Maisons-Laffitte, conséquence de la disposition qui prévoyait la fermeture d'un hippodrome de la région parisienne, inscrite au protocole d'accord du 10 décembre 1992 entre l'Etat et l'Institution des courses.

La fermeture de l'hippodrome de Chantilly était aussi envisagée dans la même année... mais son Maire actuel Eric WOERTH – ancien Ministre du travail, de la Solidarité et de la Fonction publique – qui était à ce moment un homme politique en vue et aussi vice-président du Conseil régional de Picardie, réagissait avec l'aide du sous-préfet de Senlis Hubert MONZAT, en créant un groupement d'intérêt public en 1998 comprenant, outre la ville de Chantilly, le Conseil régional de Picardie, le Conseil général de l'Oise et... le Prince KARIM AGA KHAN IV.



« Chaconne » à Maisons-Laffitte



« Cheval avec son jockey » à Lamorlaye



le Cheval « DOLLAR » dans le Parc à Maisons-Laffitte.

Selon vous, lesquels sont des chevaux de course et lequel a la plus belle prestance?

La décision de ce groupement d'investir sur le site un programme de travaux de près de 24 millions d'Euros, sauvait l'hippodrome de Chantilly.

Le célèbre Château de Chantilly se trouvait à son tour menacé, car l'Institut de France son propriétaire n'avait plus les moyens de l'entretenir, pas plus que son célèbre Parc de Le Nôtre. C'est encore la générosité du mécène le Prince KARIM AGA KHAN IV qui le sauvait en apportant à lui seul 40 millions d'euros (sur 70) dans une nouvelle fondation d'investissement. Puis ce fut la libéralisation du marché des paris sportifs imposés par Bruxelles et devenu effectif depuis début 2010. Il est encore un peu tôt pour en tirer les conséquences pour le PMU qui finance la filière équine et pour France-Galop la maison mère. A Maisons-Laffitte, vous connaissez la suite : le Député-maire J. MYARD, soutenu par ses habitants et ses associations obte-

La victime en a été l'hippodrome d'EVRY-RIS, fermé en 1996, appartenant à France-GALOP inauguré en 1976, et pourtant un des plus modernes de France. Comprenne qui pourra!

(France-GALOP est une association loi de 1901 société qui organise les courses parisiennes de plat et d'obstacle, crée en 1995, sous la double tutelle des Ministères de l'Agriculture et des Finances. Le Ministère de l'Intérieur assure aussi le contrôle et la régularité des paris. Présidée par Edouard de ROTHS-CHILD, elle gère six hippodromes : Longchamp, Auteuil, Saint-Cloud, Chantilly, Maisons-Laffitte et Deauville, dont les trois derniers sites sont aussi des centres d'entraînements qu'elle gère également, pour ne citer qu'eux. France Galop organise aussi des courses d'Obstacle sur l'hippodrome d'Enghien et entretien des liens fonctionnels avec les sociétés de courses de province. C'est dire l'importance du rôle de cette société à activités multiples dans l'organisation des courses en France. A noter que l'ancien sous-préfet de Senlis, Hubert MONZAT, ancien conseiller spécial d'Eric Woerth, est aujourd'hui Directeur général de France Galop depuis juillet 2008, après avoir assuré la fonction de secrétaire général de l'Académie Diplomatique Internationale présidée par l'Aga Khan...).

Le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation).

Conséquence de la loi 95-101 de février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, le Préfet, dans le département des Yvelines, prescrivait par arrêté du 28 juillet 1998 l'élaboration d'un PPRI en mars 2006 aux 57 communes concernées de la vallée de la Seine et de l'Oise, dont Maisons-Laffitte.

Ce PPRI, servitude d'utilité publique annexée au POS est désormais opposable aux demandes d'autorisation d'occupation des sols.

Sans revenir sur l'ensemble du PPRI contesté localement, il faut retenir que la protection du terrain du champ de course, zone de grand écoulement des eaux de la Seine et sur lequel les constructions étaient déjà interdites, sort renforcé de ce plan car les terrains de l'hippodrome d'une superficie avec les tribunes de près de 80 ha ont été rendus définitivement inconstructibles.

Le projet du Rond Sévigné : un pari à risques ?

Dans notre Flash n° 58 de décembre 2007, nous avions fait un premier point de la situation.

nait lui aussi le maintien de l'activité du champ de course.

Devant la réduction de la capacité d'accueil des chevaux de course dans le Parc (plus de 2500 dans les années antérieures) et pour renforcer cette capacité, la commune, à l'initiative du Maire, a créé un lotissement destiné à recevoir de nouvelles constructions liées aux activités hippiques, écuries de course (240 boxes à l'origine), logements pour le personnel et activités de service liées à ce secteur.

Ce lotissement d'une superficie de 68 260m2, bien situé à l'extrémité de l'hippodrome et aux portes du centre d'entraînement des chevaux de course, a été autorisé par arrêté préfectoral du 5 novembre 2008.

Pour cela, il a fallu auparavant convaincre l'Etat de faire une « entorse » au PPRI, puisque le terrain choisi était en zone inondable! Avant que l'Etat ne délivre son autorisation, il a donc fallu aussi s'engager à faire en sorte que la majorité de ce terrain ne le soit plus ...d'où les gigantesques travaux de remblaiement et de nivellement du site auxquels vous avez pu assister.

Bien sur, il aura fallu au préalable faire l'acquisition du terrain privé correspondant qui était la propriété de la société de course FRANCE – GALOP.

Mais à Maisons-Laffitte nous n'avons pas de mécène comme à Chantilly...

Alors, combien coûte ce projet et qui le finance?

Nous avions fait un point de la situation dans notre Flash n° 58 de décembre 2007, en rappelant les différentes et longues étapes qui ont suivi l'année 2002, année de la convention de partenariat quadripartite pour le développement du site hippique de Maisons-Laffitte le 26 juin de cette année, associant pour un montant de 7 623 000 €, la Région Ile-de-France (30%), le Département des Yvelines (20%), la Ville de Maisons-Laffitte (10%) et France Galop (40%).

Le 8 décembre 2008, compte tenu de l'importance des travaux envisagés et à juste titre, le Conseil municipal décidait à l'unanimité la création d'un budget annexe de la Ville dénommé « Lotissement du Rond Sévigné » qui réintégrait les précédentes dépenses effectuées sur le budget de la ville et optant pour un régime de TVA.

En voici les principaux chiffres :

-Dépenses déjà effectuées : acquisition : 1 067 000 €, études hydrauliques et géothermiques : 38 368 €, plans de géomètre : 5 981 €, honoraires pour le plan d'aménagement du lotissement : 17 940 €, partie de maîtrise d'œuvre : 26 751 €. Soit un total de 1 156 040 €.

-A effectuer : terrassement et viabilisation : 1 881 400 € HT (avant projet).

Soit un total général au 8 décembre 2008 de : 3 037 440 € auquel il conviendra d'ajouter un certain nombre de dépenses d'aménagement tant précédentes (poursuite par la commune de la mission antérieurement confiée à la SARRY (60 000€), qu'à venir (dont pose de 800 mètres de clôtures et de 200 mètres de lisses…).

Où en sommes-nous aujourd'hui?

La commercialisation du programme est devenue effective suite à la décision du Conseil municipal du 17 mai 2010 dans lequel sont précisées les modalités de cession des lots soumis au cahier des charges du lotissement du Rond sévigné.

Un produit attendu de 1 086 000€ avait été annoncé lors du conseil municipal du 30 septembre 2004, mais les 240 boxes étant revus à la baisse pour se situer à 168 (4 parcelles de 36 boxes de chacune 6600m2 avec 1000m2 de paddocks et logements, 1 de 24 de 1600m2 avec 700m2 de paddocks et logements), au profit de 50 logements réservés au personnel des écuries de course, 1900m2 à l'implantation d'activités professionnelles liées aux course hippiques et au cheval en général, dont 1000m2 à une clinique équine.

Conclusions

Comme nous l'avons dit, il est évident que nous ne pouvons que souscrire à l'initiative municipale de développer l'activité des professionnels des courses avec les aménagements du Rond Sévigné.

Cependant des interrogations subsistent :

- La ville, qui assure le portage financier de l'opération à elle seule, n'a-t-elle pas trop engagé, pour cette activité spécifique des courses, les finances locales au détriment d'investissements bénéfiques à tous les Mansonniens et notamment concernant les problèmes de circulation, de stationnement et d'embellissement de la ville et du Parc repris dans tous nos Flashs?
- Quand on connaît les rapports existants de parlementaires (Sénateur TRUCY) sur le nombre des hippodromes français (plus de 250 aujourd'hui) et que la France dispose autant de champs de courses que les autres pays d'Europe réunis, comment ne pas être inquiets ?
- Que la libéralisation sur les jeux de hasard et d'argent est devenue une réalité depuis début 2010 et que nous ignorons encore l'incidence et l'importance de la redistribution financière vers la filière hippique des gains dont le PMU n'a plus le monopole, comment ne pas encore être inquiet ?
- Enfin, n'est-il pas à la filière elle-même, dont France Galop, de s'organiser dans une période que nous n'osons pas qualifier de rigueur, mais pourtant bien réelle. Les Steeple-chase de France n'avaient-ils pas financé et fait construire précédemment dans les années 60 dans le Parc près de 650 boxes pour chevaux de course, toujours occupés aujourd'hui par des pur-sang? Seul, l'avenir nous le dira.

\approx

BULLETIN D'ADHÉSION / RENOUVELLEMENT 2011 à envoyer à : Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte

BP 80 - 78603 Maisons-Laffitte Cedex

lom, Prénom :	
lemeurant à :	
éléphone / Courrier ·	

adhère à l'Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte, agréée par la préfecture des Yvelines et adresse à l'Association un chèque de 25 € (minimum)

Signature

Pour tout chèque reçu d'un minimum de 35,00 € il sera adressé à tout nouvel adhérent, un livre (deuxième édition) de Georges Poisson,

Conservateur Général honoraire du Patrimoine, De Maisons-sur-Seine à Maisons-Laffitte.

Les cotisations annuelles et les dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu.